

## ENCADREMENT DE MINEURS

---

Par Profil supprimé Postée le 06/03/2013 18:22

Est ce qu'il y a une incompatibilité d'être enseignant avec une addiction aux produits stupéfiants et des élèves ?

---

**Mise en ligne le 08/03/2013**

Bonjour,

Il nous est difficile de répondre de manière claire à votre question car nous manquons d'éléments plus concrets pour le faire. La consommation de produits stupéfiants, quels qu'ils soient, est interdite, et donc sur son lieu de travail.

Vous ne décrivez pas dans votre question si la consommation de cet enseignant a lieu pendant ses heures de travail. Si les consommations ont lieu en dehors des horaires de travail, il n'y a alors pas "d'incompatibilité" tant que la personne est capable d'assurer dans son métier.

Quelques métiers à risques sont totalement incompatibles avec une consommation de stupéfiant (conducteur de train par ex) et soumis à un dépistage régulier.

Le fait d'être dépendant à un produit n'invalide pas forcément cet enseignant mais au vu de votre question il nous est difficile de vous répondre de manière précise. Aussi, nous vous invitons à joindre l'un de nos écouteurs au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe 7j/7 de 8h à 2h) afin de pouvoir échanger autour de cette question et de vous répondre plus précisément.

Cordialement.

---